

GRAND DÉBAT La délicate cohabitation avec la campagne européenne

Retransmises par les chaînes d'information en continu, dans le cadre du grand débat, les interventions d'Emmanuel Macron face aux maires pourraient soulever plusieurs questions juridiques relatives à la communication politique et au droit électoral.

Le pluralisme est-il respecté ?

Si l'on conçoit que le chef de l'État ait jugé nécessaire d'expliquer ses choix, la diffusion de ses longues prises de parole depuis le 15 janvier interroge, d'abord, sur la conformité de ce procédé à la délibération du 22 novembre 2017 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), n'accordant à l'exécutif, hors période électorale, qu'un tiers du temps total de parole politique sur les chaînes audiovisuelles, afin d'y garantir le pluralisme. Le CSA a fait savoir qu'il examinera les contenus du grand débat. Jugera-t-il que le pluralisme politique a été bousculé au

point de procéder à une redistribution des temps ?

Les moyens du débat en question

La campagne des élections européennes n'ouvrira que le lundi 13 mai pour s'achever le samedi 25 mai à minuit. Mais il en est autrement pour le financement. Durant cette période de six mois (article L.52-4 du Code électoral), précédant le premier jour du mois de l'élection et courant jusqu'à la date de dépôt du compte de campagne, toutes les dépenses ayant pour effet de favoriser l'élection des candidats d'une liste doivent être intégrées dans le compte de campagne.

On ajoutera qu'aux termes de l'article L.52-8 du Code électoral, à l'exception des partis et groupements politiques, aucune personne morale publique ou privée, ni même l'État, n'est autorisée à faire bénéficier une candidature d'un don ou d'une aide. En l'espèce, la période de six mois durant la-

quelle toute aide d'une personne morale de droit public ou privé est strictement prohibée courant depuis le 1^{er} novembre 2018, le grand débat, dont les conclusions doivent être tirées en mars, aura eu lieu à l'intérieur des six mois. Compte tenu de la présentation très favorable faite de son action et de celle de la majorité présidentielle, durant les débats diffusés par les services de radio et de télévision, la question pourrait se poser de savoir si les moyens mis en œuvre pour le déroulement des débats ne constitueraient pas une aide prohibée à la liste représentant LaREM.

Répondant à un objectif non directement lié aux élections européennes, mais à l'urgence de trouver une issue au mouvement de protestation dont le pays est le théâtre, les moyens lui étant consacrés ne devraient pas, en principe, pouvoir être appréciés comme une aide prohibée à la liste présentée par LaREM lors du scrutin du 26 mai 2019.

Il serait peut-être imprudent de considérer que tout risque, en matière de contentieux, serait pour autant écarté. ■



D.R.
M^e Jean-Louis Vasseur

Avocat associé
SEBAN ASSOCIÉS

NOMINATIONS



Thierry Ledroit

CABINET
DE JEAN-MICHEL BLANQUER

Thierry Ledroit est promu directeur adjoint du cabinet

du ministre de l'Éducation nationale, en remplacement de **Raphaël Muller**, et **Jean-René Garcia** conseiller politiques interministérielles.

Jean-Marie Girier

LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ

L'ancien directeur de la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron,

Jean-Marie Girier, directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale, quitte ses fonctions pour se charger de la structuration territoriale du mouvement La République en marche !



Carlos Da Silva

PARTI SOCIALISTE

Carlos Da Silva est nommé conseiller du premier secrétaire du Parti socialiste,

Olivier Faure. L'ex-député PS de l'Essonne était directeur de cabinet de la présidente du conseil départemental des Pyrénées-Orientales depuis mai dernier.



Frédéric Monteil

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Frédéric Monteil est nommé directeur de cabinet de la

présidente du conseil départemental des Pyrénées-Orientales, Hermeline Malherbe (PS), en remplacement de **Carlos Da Silva**. Il a notamment été chargé de la communication et des grands rendez-vous de la campagne présidentielle de François Hollande, avant d'intégrer son cabinet à l'Élysée. Il était, depuis 2017, chef de bureau événementiel à la délégation à l'information et à la communication de la défense.



Nicolas Ferrière

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DU GARD

Nicolas Ferrière est nommé conseiller politique et plume

au cabinet du président du conseil départemental du Gard, Denis Bouad (PS). Il était jusqu'ici directeur de cabinet adjoint et de la communication de Bagnols-sur-Cèze (30) depuis octobre 2017, après avoir notamment été collaborateur parlementaire (2013-2017) de l'ex-député du Gard Fabrice Verdier (PS). Il est conseiller municipal de Saint-Hilaire-de-Brethmas (30).



Raphaël Charpentier

CABINET
DE LAURENT NUÑEZ

Raphaël Charpentier est

nommé conseiller discours et prospective au cabinet du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur. Cet enseignant à Sciences Po (Paris) était depuis juillet 2017 chargé de mission pour les discours de la ministre des Armées.

Alexandre Ruf

CABINET DE
JULIEN DENORMANDIE

Alexandre Ruf est nommé conseiller chargé des relations avec le Parlement et les élus du ministre chargé de la Ville et du Logement.

Jean-René Garcia

CABINET DE
JEAN-MICHEL BLANQUER

Le professeur d'université en droit public **Jean-René Garcia** est nommé conseiller politiques interministérielles au cabinet du ministre de l'Éducation. Il est depuis 2011 conseiller spécial de la secrétaire perpétuelle de l'Académie des Sciences.

